

Du Jeudi Avril an mil huit cent quarante-huit, à Deux heures du jour
 ACTE DE NAISSANCE de Joséph Chaise
 né à la Garde le vingt-trois à Deux heures du jour
 fils de Joséph Chaise
 profession de ouvrier âgé de quarante ans, domicilié à la Garde et de Antoinette Reubaud âgée de vingt ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joséph Chaise père de l'enfant
 âgé de quarante ans, profession de Ouvrier
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Joséph Reubaud âgé de quarante ans, profession de ouvrier domicilié à la Garde

Second témoin, Antoinette Wisser âgée de vingt ans, profession de fermeuse domiciliée à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Grand Guillard maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a dû se faire inscrire sur l'acte.

Mouchey Wisser

Guillard

Du Jeudi Avril an mil huit cent quarante-huit, à Deux heures du jour
 ACTE DE NAISSANCE de Jean-Baptiste Chaise
 né à la Garde le vingt-trois à Deux heures du jour
 fils de Joséph Chaise
 profession de ouvrier âgé de quarante ans, domicilié à la Garde et de Antoinette Reubaud âgée de vingt ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joséph Chaise père de l'enfant
 âgé de quarante ans, profession de Ouvrier
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean-Baptiste Reubaud âgé de vingt ans, profession de ouvrier domicilié à la Garde

Second témoin, Antoinette Wisser âgée de vingt ans, profession de fermeuse domiciliée à la Garde

CONSTATÉ suivant la loi, par moi Grand Guillard maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a dû se faire inscrire sur l'acte.

Reubaud Wisser

Guillard

Du Jeudi Avril an mil huit cent quarante-huit, à Deux heures du jour
 ACTE DE NAISSANCE de Joséph Chaise
 né à la Garde le vingt-trois à Deux heures du jour
 fils de Joséph Chaise
 profession de ouvrier âgé de quarante ans, domicilié à la Garde et de Antoinette Reubaud âgée de vingt ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joséph Chaise père de l'enfant
 âgé de quarante ans, profession de Ouvrier
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Joséph Reubaud âgé de quarante ans, profession de ouvrier domicilié à la Garde

Second témoin, Antoinette Wisser âgée de vingt ans, profession de fermeuse domiciliée à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Grand Guillard maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a dû se faire inscrire sur l'acte.

Reubaud Wisser

Guillard

Guillard

Du Jeudi Avril an mil huit cent quarante-huit, à Deux heures du jour
 ACTE DE NAISSANCE de Joséph Chaise
 né à la Garde le vingt-trois à Deux heures du jour
 fils de Joséph Chaise
 profession de ouvrier âgé de quarante ans, domicilié à la Garde et de Antoinette Reubaud âgée de vingt ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joséph Chaise père de l'enfant
 âgé de quarante ans, profession de Ouvrier
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Joséph Reubaud âgé de quarante ans, profession de ouvrier domicilié à la Garde

Second témoin, Antoinette Wisser âgée de vingt ans, profession de fermeuse domiciliée à la Garde

CONSTATÉ suivant la loi, par moi Grand Guillard maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a dû se faire inscrire sur l'acte.

Reubaud Wisser

Guillard

Guillard